

CONCERTATIONS REGIONALES POUR LE PROGRAMME « AMBITION BIO 2017 »

CADRE DE QUESTIONNEMENT ET DE RÉPONSE

Ce document a pour objet de guider les débats à tenir en région dans le cadre des concertations sur le développement des filières de l'agriculture biologique à l'horizon 2017.

Il fera l'objet d'une synthèse pour une exploitation par le ministère en charge de l'agriculture en vue de contribuer à l'élaboration du programme national.

Les réponses apportées devront être opérationnelles et synthétiques (de l'ordre de 5 à 10 lignes maximum par question).

L'ensemble du questionnaire n'est pas à compléter de manière exhaustive.

Vous pouvez répondre aux questions exclusivement liées à votre champs d'intervention ou de compétence.

Des annexes peuvent, le cas échéant, être transmises pour expliciter certains points.

I- ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROGRAMME « AMBITION BIO 2017 »

L'agriculture biologique et les produits qui en sont issus représentent un secteur économique porteur et dynamique. Elle a une place légitime au sein de l'agriculture et l'agroalimentaire français, qui sont un moteur de croissance et un atout du redressement productif.

Ce mode de production respectueux de l'environnement contribue à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, au développement de la biodiversité, autant d'enjeux majeurs pour l'agriculture d'aujourd'hui.

Les fondements de l'agriculture biologique sont traduits en des règles rigoureuses relatives au mode de production et aux contrôles assurant des garanties tant aux consommateurs qu'à l'ensemble des opérateurs de la filière.

L'agriculture biologique est une source d'innovation technique et organisationnelle sur le plan de la production agricole, de la transformation et de l'organisation économique. Ces avancées en termes de méthodes alternatives bénéficient à l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire. Elle est facteur de compétitivité.

C'est également un secteur créateur d'emplois, qui sont de plus ancrés sur l'ensemble du territoire. Les exploitations bio génèrent en moyenne plus d'emplois par exploitation que l'ensemble du secteur agricole (de l'ordre de 50 %) et représentent 5 % du temps de travail agricole en 2010.

Reflète de la diversité de l'agriculture française, l'agriculture biologique contribue à l'aménagement des territoires et elle offre des perspectives concrètes pour renforcer les liens sociaux entre les agriculteurs et les acteurs de l'agroalimentaire d'une part, et les citoyens et les consommateurs d'autre part.

Selon les données de l'Agence BIO, à la fin de l'année 2011, on comptait plus de 35 000 opérateurs ayant une activité biologique, dont plus de 23 000 exploitations bio (soit 4,6 % des exploitations françaises) valorisant plus de 3,5 % de la SAU française (975 000 ha), et 12 000 transformateurs et distributeurs. La valeur totale du marché des produits biologiques est estimée à 4 milliards d'euros.

Le développement de l'agriculture biologique en France s'amplifie au cours des dernières années : le nombre de producteurs a augmenté de 12 % en 2011 par rapport à 2010, et de 74 % par rapport à 2008. Les surfaces exploitées selon le mode de production biologique ont augmenté de 14 % en 2011. Les surfaces en conversion, représentant 28 % des surfaces bio totales, se sont maintenues en 2011 après une hausse de 80 % en 2010. La barre symbolique d'un million d'hectares de terres en mode biologique a été atteinte au cours du premier semestre 2012.

Néanmoins, le développement de l'agriculture biologique doit également faire face à certains freins potentiels : ralentissement potentiel de la croissance de la demande en produits issus de l'agriculture biologique en conséquence d'un phénomène général non lié à l'agriculture biologique, compétition sur les prix avec les produits issus de l'agriculture conventionnelle, concurrence potentielle entre produits bio et produits locaux, difficultés techniques et économiques rencontrées les premières années par les nouveaux agriculteurs qui se convertissent, ralentissement du rythme des conversions...

Par ailleurs, le développement de la production biologique reste contrasté selon les filières et les régions.

L'objectif stratégique de ce programme « Ambition bio 2017 » est de donner un élan supplémentaire au développement de ce secteur.

Un premier objectif opérationnel est fixé dans la feuille de route gouvernementale pour la transition écologique ressortant de la conférence environnementale : doubler d'ici fin 2017 par rapport à fin 2012 le pourcentage de surface agricole utile en agriculture biologique. D'autres objectifs opérationnels, quantitatifs et qualitatifs, seront définis.

Ce programme contribuera également au développement du transfert de connaissances et des méthodes de l'agriculture biologique vers les autres modèles de production. En ce sens, elle participe à l'orientation vers de nouveaux modèles de production conciliant efficacité économique et environnementale.

Pour développer ce secteur, le programme « Ambition bio 2017 » devra répondre notamment aux enjeux suivants :

Prendre en compte la diversité

- des systèmes de production
- des filières
- des produits
- des régions
- des systèmes de distribution

Assurer la cohérence

- des soutiens publics
- de l'appui technique
- de la recherche-développement

Renforcer et développer les partenariats et développer un esprit d'ouverture

- entre acteurs publics
- entre acteurs publics et privés
- entre les acteurs des filières
- au niveau interministériel
- entre agriculture biologique et autres modèles de production
- entre acteurs au niveau territorial, y compris en termes de relations sociales

II – REGARD SYNTHETIQUE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUJOURD'HUI DANS VOTRE REGION

Quelle est votre analyse de la dynamique de développement de l'agriculture biologique dans votre région au cours des dernières années ? Quels sont les facteurs qui ont permis cette dynamique ? Quels sont les principaux freins au développement de l'agriculture biologique dans votre région ?

Données ORAB 2010-2012 & projections 2012

La projection des surfaces de 2011 conduit à un accroissement de 7 500 ha et celles de 2012 à près de 4 000 ha portant le total bio et conversion proche de 110 000 ha en Bio et conversion. Soit un très net ralentissement des conversions au regard des taux observés en 2009 et 2010. La croissance entre 2007 et 2012 est en moyenne de 65% sur les exploitations (1 103 à 1 830) et de 57% en Surface (de 63 528 ha à 110 000 ha). L'analyse de l'évolution de ces dernières années montre clairement deux facteurs dominant dans les éléments explicatifs de ruptures (positives comme négatives) :

- Une croissance en palier résultante de deux moteurs soit le différentiel de prix entre l'agriculture Biologique et conventionnelle (cas en 2009-2010) soit le ressenti sur la qualité des produits conventionnels (crises alimentaires en 2000) ;
- Des ruptures dans la dynamique de développement directement lié aux changements de programmes d'accompagnement (CTE/MAE), (MAE/PAC générale) générant des incertitudes de lisibilités.

Le développement de l'agriculture est donc beaucoup plus lié aux crises alimentaires du conventionnel, ou aux crises économiques (prix bas) du conventionnel qu'aux programmes d'accompagnement qui n'apparaissent être qu'un amplificateur dans les situations favorables. Par contre, nous observons toutes les transitions négatives des modifications de ces programmes d'accompagnement.

Facteurs qui ont permis cette dynamique : Aides à la conversion

Freins au développement de l'agriculture biologique = manque de visibilité des aides qui se trouvent dans le 1^{er} pilier de la PAC.

Les conférences régionales, mises en place à partir de 2008, ou les instances existantes en région, permettent-elles une coordination des acteurs et des actions satisfaisante ?

Les conférences régionales ont donné lieu à des échanges entre les différents acteurs de l'agriculture biologique, un partage d'information sur la situation régionale annuellement. Elle a également contribué à recenser l'ensemble des aides publiques de l'Europe, l'Etat et toutes les collectivités locales afin de donner à tous les financeurs une vision globale des dispositifs de soutien.

En revanche, la moindre implication du Conseil régional dans ces conférences n'a pas permis de fixer des orientations partagées sur les axes prioritaires. Ce point est soulevé par l'Etude commandité par la DRAAF avec le cabinet Blezat.

Le Conseil régional a toutefois établi un rapport d'orientation (Cf annexe) relatif au développement de l'AB en juin 2011 en s'appuyant notamment sur les conclusions de ces conférences régionales.

Trois structures fédératrices interviennent principalement sur le développement de l'agriculture biologique en Pays de la Loire :

La **CAB** – Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire. Association qui regroupe des groupements et associations départementales des producteurs biologiques (GAB 44, GABB Anjou, CIVAM 53, GAB 72 et GAB 85). Ces structures interviennent principalement dans la défense et l'accompagnement de leurs adhérents sur les thèmes techniques, réglementaires et économiques. Elles contribuent donc directement à l'organisation amont des filières pour le compte de leurs adhérents par la création de comités de filière et l'émergence de groupements de producteurs structurés : Ebio en viande, BLO en maraîchage, l'AIVBVL en viticulture.

Historiquement présents sur les circuits courts, elles sont à l'initiative de démarches d'informations, de structurations et d'organisation de mise en marché en RHD scolaire. Appuyées en cela par le développement des « Manger Bio » (Manger Bio 44, Manger Bio 53 et Manger bio 85 (ex GIE)).

Plus récemment pour répondre à la demande de leurs adhérents la CAB a investi le champ du conseil technique et de la production de références.

Elle propose, via les groupements départementaux, une gamme complète de conseils et formations de la conversion au suivi technique des producteurs bio, de même qu'à la structuration de la mise en marché des productions.

INTERBIO – Association à caractère interprofessionnel constituée en 6 collèges de poids relatifs différenciés (Cf article 5 des statuts de l'association) :

1er Collège : Fournisseur de biens & services – 2 titulaires & 2 suppléants

2ème Collège : Production – 7 titulaires & 7 suppléants

3ème Collège : Transformation – 7 titulaires & 7 suppléants

4ème Collège : Distribution – 3 titulaires & 3 suppléants

5ème Collège : Chambres Consulaires – 5 titulaires & 5 suppléants

6ème Collège : Consommation – 3 titulaires & 3 suppléants

Sur le champ de la promotion des productions bio pour en amplifier la consommation, INTERBIO est principalement présente sur des actions d'information, de communication et plus récemment d'organisation des filières qui fait suite à un gros investissement sur la structuration de la RHD en milieu scolaire.

Très présente sur la communication en salons professionnels et surtout grand public, INTERBIO relaie des actions de promotion vers ses adhérents répartis dans les différents collèges. C'est d'abord et avant tout un lieu de concertation et d'expression de points de vue.

CRA des pays de la Loire – Le groupe des Chambres d'agriculture départementales et régionales est investi dans l'Agriculture Biologique. En 2009 le groupe a impulsé une dynamique de mutualisation avec la création d'un pôle régional fort de 11 ETP s'appuyant en plus sur des experts techniques régionaux permettant de répondre aux questionnements techniques et économiques ou produire des références sur quasiment toutes les filières. Au total c'est près de 20 ETP qui interviennent directement ou indirectement sur l'Agriculture Biologique.

Les Chambres d'Agriculture au titre de leurs missions régaliennes répondent à leurs missions dans le cadre de l'Agriculture biologique :

- Mission de représentation par l'organisation de comités de pilotage dans les 5 départements ;
- Mission d'informations par la diffusion des résultats des expérimentations menées en direct ou par des partenaires, des évolutions réglementaires et des données économiques et conjoncturelles à tous les agriculteurs BIO et prescripteurs identifiés ainsi que les acteurs économiques et institutionnels intéressés ;
- Mission de formations par la mise en place à l'aide des fonds de formation professionnelle VIVEA, de formations techniques spécifiques, ou étant partenaires des formations Bio mises en place dans la région ;
- Mission de conseils, en individuel comme en collectif valorisant, là également, les références acquises au travers des chargés de missions départementaux ou des experts

techniques des filières (lait, viande, maraîchage, viticulture, Ovin, caprins, porcins,). Le groupe des Chambres d'Agriculture est présent sur l'ensemble du champ de références entrées techniques, comme économiques, sur l'ensemble des filières. Au travers de la maîtrise de l'ORAB elle propose annuellement des études statistiques et prospectives sur le développement de l'Agriculture Biologique ;

- Mission d'accompagnement et de développement par la sensibilisation à la fois des acteurs économiques, prescripteurs et agriculteurs conventionnels de l'intérêt de l'Agriculture Biologique.

III – REGARD PROSPECTIF SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS VOTRE REGION : STRATEGIE POUR LES 5 ANNEES A VENIR

Quels objectifs à atteindre en 2017 peuvent être fixés pour votre région ?

Indicateurs, cibles, objectifs chiffrés

Le rapport d'orientation régional cible un accroissement de 78 000 hectares (+80%) . C'est un accroissement annuel de 13 200 hectares, soit une progression du rythme de l'année 2010.

(CG44 annonce +15 000 hectares jusqu'en 2017 soit +40%)

Beaucoup d'acteur souligne la nécessité de conserver les objectifs Grenelle : **atteindre 20 % d'approvisionnement en bio d'ici 2012** .

Les objectifs d'augmentation de la consommation, moteur de l'AB, sont à affirmer (20 % d'approvisionnement en restauration collective). **Des objectifs de consommation sont à définir afin de sécuriser les débouchés de croissance des volumes bio attendus.**

Pour autant, il convient aussi de fixer d'autres objectifs qu'économique : environnemental et sociétal (lien avec la qualité de l'eau, le plan écophyto, le nombre d'emploi supplémentaire).

Quelles seraient les priorités retenues ?

Eléments de langage : pas de circuit court ou des circuits longs, (il y a des marchés tout simplement)

STRUCTURATION

- améliorer la structuration avec une approche amont/aval par filière pour construire un environnement sécurisé et attractif pour l'ensemble de la chaîne de la valeur (actions à définir : maintenir une instance de concertation CAB/interbio/Cra, soutenir les outils structurants....
- structurer les réseaux de producteurs
- structurer les instances de concertation et les réseaux de techniciens aux services des agriculteurs (techniques, économiques, biologistes, logisticiens, marketing).

PRODUCTION

- soutenir les producteurs et les filières prioritaires :

éviter les déconversions, favoriser l'installation, accompagnement technique et économique des producteurs à la conversion

filiales prioritaires : céréales et oléo-protéagineux, filière laitière, porc (-1%), fruits et légumes (importation importante).

- actions spécifiques à mener sur les territoires à enjeux eau, (aires de captages prioritaires et stratégiques (AB une des composantes)

- communiquer sur l'AB favorablement (atout environnemental et sociétale, viabilité économique, auprès des agriculteurs conventionnels, des jeunes, des techniciens, des formateurs (action CRA, CAB, Coopératives)

COMMUNICATION

- relancer la promotion de l'AB français , inter-régional, régional. (exemple : AB des pays de la Loire lancé par l'Interbio ou l'AB de l'OUEST).
- soutenir, renforcer la dynamique actuelle des débouchés : consommation, en particulier la RHD.

IV - ANALYSE ET ORIENTATIONS PAR AXE

Le nouveau programme national « Ambition bio 2017 » se déclinera autour des 6 axes suivants qui pourront faire l'objet d'adaptation et d'amplification selon les besoins identifiés :

Axe 1 – Développement de la production

Axe 2 – Structuration des filières

Axe 3 – Développement de la consommation

Axe 4 – Recherche – Développement

Axe 5 – Formation des acteurs agricoles et agroalimentaires

Axe 6 – Adaptation de la réglementation

AXE 1 - DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Actions mises en œuvre dans votre région dont vous avez bénéficié sur la période 2008-2012 :

Voir TABLEAU EN ANNEXE

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats (points positifs/négatifs)

QUESTIONNEMENT

Aides aux producteurs

Concernant les aides à la conversion et au maintien

Le dispositif actuel prévoit notamment des aides au soutien et des aides à la conversion. Ces dispositifs permettent-ils de répondre aux objectifs de développement de la production ? Précisez.

Les aides à la conversion sont essentielles, surtout en début d'engagement (besoin en trésorerie). Le dispositif doit disposer au minimum d'un socle national afin de ne pas créer de distorsion de concurrence entre territoire.

La lisibilité des aides (durée et montant) lors de l'engagement est essentielle pour la prise de décision et la conduite de l'exploitation.

Que pensez-vous du schéma des aides surfaciques actuelles (durée, modalités de versement, catégories, montants à l'hectare et par exploitation) ?

Nécessité d'une lisibilité, d'une surprime en début d'engagement (2 ou 3 premières années), d'un paiement rapide (trésorerie). engagement sur une longue durée (8 à 10 ans) pour éviter les chasseurs de prime.

Estimez-vous qu'il est utile d'établir des priorités ou des complémentarités d'intervention (distinguer niveau national/régional) ? Si oui :

Niveau national : accompagnement de l'exploitation, condition d'un marché national , ce qui impact sur l'exploitation (baux, fiscalité CIR ou défiscalisation du foncier)

Niveau régional : pour les spécificités régionales, zones à enjeux, filières prioritaires, initiatives collectives régionales, condition d'un marché régional .

Sur le plan territorial : ciblage sur certaines zones ? Lesquelles (zones répondant à des enjeux environnementaux telles que les zones de biodiversités particulières, les

aires d'alimentation de captage, les zones répondant à des enjeux de structuration de filières...)?

Favoriser les pratiques AB sur les territoires à "enjeux eau" en portant l'accent sur la structuration, l'appui technique et économique aux producteurs, la concertation dans le bassin, la coordination de l'initiative, l'organisation du marché. Mais les obligations et contraintes de zonage ou d'installation ne sont pas souhaitées car risque d'être contre-productif si la conversion n'est pas économiquement viable et fragile.

Nécessité de fédérer les acteurs sur une zone et organiser un marché, des débouchés fédérateurs.

En réponse à des enjeux de développement ou de structuration de filière : ciblage sur certaines filières ? Lesquelles (par exemple les filières encore émergentes et à développer comme les grandes cultures) ?

Les filières prioritaires sont : céréales, oléo-protéagineux, (alimentation animale, alimentation humaine), fruits et légumes ("importation" au niveau régional), valorisation du lait en fromage.

En fonction de modes d'organisation des filières (organisation de producteurs, contractualisation...)?

Le contrat avec l'aval (coopérative, OP, restauration, grossistes...etc) est à privilégier afin de donner de la visibilité aux producteurs.

A l'avenir, quelles évolutions pour ces dispositifs d'aides jugeriez-vous utiles (dégressivité, différenciation des montants, priorisation dans l'attribution des aides, introduction d'un critère de performance, démarche collective...)?

Mise en place d'une dégressivité avec surprime pour les JA, éviter les surprimes qui engendrent des distorsions de concurrence entre territoires. Pas de surprime liée au zonage.

L'aide au maintien (ou aide à la reconnaissance) doit être justifiée par des aménités et annoncée dans ce sens.

Tenir compte du nombre d'emploi dans l'attribution des aides directes,

Imaginer un système de soutien anté-conversion pour une aide à la prise de décision.

Concernant les autres dispositifs

D'autres dispositifs d'aides aux producteurs sont actuellement utilisés, notamment le crédit d'impôt, l'aide à la certification, l'exonération sur le foncier non bâti. Jugez-vous nécessaire de faire évoluer ces dispositifs ? Dans quel objectif et comment ?

Le débat est ouvert : ces aides spécifiques sont perçues par certains négativement et donnent "une image non rentable de l'AB". Les aides à la certification ne contribuent pas à baisser le coût de prestation. D'autres considèrent que ces aides sont incitatives et nécessaires. Il convient donc d'expliquer les raisons de ces dispositifs qui sont liés à des externalités positives de l'AB.

A noter l'idée d'aide aux techniques alternatives vertueuses à mettre en œuvre. Les agriculteurs bénéficiaires sont susceptibles dans un deuxième temps de convertir leurs exploitations en Bio.

Comment assurer la cohérence et l'articulation des dispositifs d'aides à la bio ? Doivent-ils relever d'une politique uniquement nationale, uniquement régionale, d'une articulation entre ces deux niveaux ? Par quels moyens ?

Une réflexion est à mener sur une possible distorsion de concurrence entre les producteurs ou entre les territoires.

Coupler les aides bio aux autres aides agricoles sur l'investissement.

Le régime d'assurance récolte et calamité est défavorable à l'AB : nécessité d'une réforme avec système de paiement du risque ou prime assurancielle supérieure. (éventuellement incitatif pour les agriculteurs qui sont en conduite bio « 2 ans sur 3 »). Il ne faut pas financer les assurances privées mais directement les producteurs.

nécessité de communiquer sur la rémunération supplémentaire qui est inhérent aux services rendus complémentaires : emploi, environnement, biodiversité...

- Mieux faire connaître les dispositifs réglementaires mobilisables par les collectivités territoriales.

Le débat sur les aides CAB et SAB sur le premier ou 2 pilier n'est pas tranché.

À la fois souhait d'être considéré comme un agriculteur comme un autre mais prise en compte aussi des services rendus.

Distinction à faire entre les aides à l'exploitation (nationale) et conversion (aide nationale et/ou régionale).

Comment assurer la cohérence entre ces dispositifs et les autres dispositifs d'aide (mesures agro-environnementales, intervention des agences de l'eau...) ?

Le dispositif des aides à la bio relève à la fois d'une politique nationale et d'une politique régionale. L'articulation entre ces deux niveaux devrait se faire à la fois au niveau national entre MAAF et ARF et à l'échelle régionale lors de conférences régionales.

Installation/transmission en bio

Y a-t-il des enjeux particuliers liés à l'installation / à la transmission des fermes bio ? Si oui précisez.

- nécessité pour les pouvoirs publics de ne pas avoir de terres en "déconversion" (taxe si déconversion ?)
- nécessité d'accroître le nombre de candidat (surtout en polyculture élevage) formé avec un projet environnemental, social et économique convaincant. C'est à dire avec des critères objectifs d'appréciation .
- nécessité de disposer d'un système de portage intermédiaire dans l'attente de trouver le candidat à l'installation.
- nécessité d'une stratégie gagnant/gagnant/gagnant : cédant, propriétaire foncier, repreneur. (levier fiscaux, droit de mutation)
- si petites structures : difficulté liée à un morcellement de structures existantes
- nécessité de lier les politiques de développement de l'AB avec les schémas de l'aménagement foncier (PLU, SCOT, Trames vertes et bleues)
- financement de structure de type « couveuse » (accueil d'un entrepreneur qui se forme en complément du ppp et dispositif de prêt plus ouvert type OSEO)

L'accompagnement de l'installation / de la transmission en agriculture biologique présente-t-il des spécificités? Si oui, lesquelles? Quels outils seraient les plus pertinents pour l'accompagner?

- compétence spécifique du repreneur : accompagnement technico économique, aide anté-installation, visibilité accrue des exploitations à céder (au travers du rdi)
- incitation du cédant : revalorisation de la retraite si exploitation demeure en bio.
- révision des procédures d'attribution des terres en CDOA
- inscription dans les PAD

Faut-il prévoir de donner une priorité aux installations / aux transmissions en agriculture biologique (nationale/régionale) ? Si oui par quels moyens le feriez-vous ?

installation déjà en bio : quasi absolue nécessité.

nouvelle installation en bio :

- petite structure : moins de difficulté car souvent liée à un marché de proximité déjà existant
- grosse structure : manque de candidat : nécessité d'un dispositif incitatif global.
- agrandissement : difficulté spécifique avec concurrence entre agriculteurs.

Nécessité de réformer la gouvernance des SAFER et former les élus des collectivités, des représentants des CDOA et commission SAFER aux spécificités bio.

Les terres biologiques doivent faire l'objet d'une considération spécifique dans les outils existants de gestion du foncier (mais une priorité de principe fait débat et doit être discutée et inscrit dans les SDDS et les PAD pour servir de référence aux SAFER)

Par ailleurs, les assises de l'installation annoncées par le Ministre de l'agriculture pour construire une politique de l'installation rénovée et renforcée s'appuieront sur un temps de travail en région . Dans ce cadre, l'enjeu de l'installation et de la transmission dans le secteur de l'agriculture biologique sera également pris en compte et une mise en cohérence avec la préparation du nouveau programme bio sera assurée.

Gestion du foncier

Y a-t-il un enjeu particulier d'accès au foncier pour les producteurs en agriculture biologique dans votre région ? Si oui, préciser.

En région Pays de la Loire : forte artificialisation des terres proche des zones urbaines : petites installations, avec un marché existant . L'accès au foncier ne semble pas poser de difficulté à l'exception d'une pression foncière agricole globale pouvant inciter les communes à un zonage prioritaire .

En milieu rural : manque de candidat avec un projet viable
En poly culture élevage, manque de candidat avec un projet viable.
sur des surfaces foncières importantes : concurrence forte entre candidats AB et AC.

Des outils actuels de la politique des structures peuvent être mis en œuvre en faveur de l'agriculture biologique (prise en compte d'éléments relatifs à l'agriculture biologique dans les schémas directeurs des structures des départements, mise en place de baux environnementaux introduits dans la LOA de 2006, actions des SAFER). Sont-ils utilisés ? Si oui, comment ?

Les demandes bio ne sont pas prioritaires. C'est le projet économiquement viable qui est sélectif. Un affichage prioritaire semble être considéré comme contre productif si le projet n'est pas viable et échoue dans les premières années.
(risque de végétalisation)

Avez-vous identifié pour chacun d'eux des freins à leur utilisation ? Des évolutions pertinentes pour répondre aux besoins d'accès au foncier des producteurs bio ?

- les baux environnementaux ne sont pas suffisamment connus
- les baux ruraux sont d'une durée longue et ne permettent pas la transition de statut avec les baux environnementaux.
- intégrer les collectivités territoriales dans la gouvernance des SAFER et des CDOA
- un critère lié à l'emploi créé en sus est proposé pour l'attribution du foncier.
- étude d'impact environnemental dans les PDE doit être intégré.
- inscrire le développement de l'AB dans les objectifs des SAFER
- développement du portage foncier par les collectivités ou associations.
- inciter les collectivités à devenir bailleur de foncier agricole pour la bio. Informer et former les collectivités dans leur droit de préemption (réserve foncière, réserve « alimentaire » avec circuits courts)

Accompagnement du développement de la production (y compris appui technique)

Note liminaire (précision sur le vocabulaire) :

L'accompagnement du développement de la bio est entendu comme couvrant les domaines suivants : information/sensibilisation des producteurs, accompagnement global du projet (technique, économique, réglementaire, organisationnel...), individuel et/ou collectif et insertion dans des réseaux professionnels.

Les questions ci-dessous sont complétées par les questions portant spécifiquement sur l'appui technique dans l'axe 4, où ce sujet a vocation à être davantage développé.

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion notamment vers des publics spécifiques (exemple : zone péri-urbaine) ?

- la mise en place de pôles de conversion et d'installation (comme en Poitou-Charente) permet de coordonner les politiques publiques de conversion et de décroiser. C'est un lieu de rencontre entre différents partenaires (banques, centre de gestion, acteurs du développement agricoles ...).

A noter que les Chambres d'agriculture ne sont pas favorables à un « guichet unique », considérant que le service offert est satisfaisant et impact également celui de l'installation.

- informer sur les marchés, les références
- structurer les réseaux de producteurs
- structurer les instances de concertation entre les différents réseaux de techniciens (au travers d'un pôle conversion mais qui divise les structures d'appui aux producteurs)
- organiser et accompagner un suivi renforcé des conversions les deux premières années. Possibilité d'une aide au soutien technique, type PASS BIO en Pays de la Loire : possibilité de réaliser un diagnostic conversion (PASS BIO niveau 1), puis/ou une étude prévisionnelle (PASS BIO niveau 2), puis/ou un suivi technique (PASS BIO niveau 3). inciter les agriculteurs à la retraite ou en activité à parrainer les agriculteurs en conversion mais privilégier les groupes d'échange. Développer l'autonomie des producteurs.

Quel rôle du conseil agricole pour la conduite de la politique en faveur de la bio ?

- nécessité d'une connaissance globale du dispositif d'aide afin de conseiller les agriculteurs.
- organiser le réseau des conseillers bio (et non bio) et des agriculteurs-experts (statuts à créer?), coordination, instance de concertation.
- mutualiser les compétences et les savoirs-faire de ce réseau
- créer les conditions d'échanges entre conseillers techniques de l'AB et de l'AC (enjeux écophyto et techniques agricoles alternatives)
- former les techniciens de l'AB à l'animation afin d'être vecteur de groupes d'échanges entre agriculteurs.

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil ?

- maintenir des instances de concertations entre structure
- pôle de conversion institutionnalisé

Quelles évolutions nécessaires pour les aides à l'animation bio (cohérence avec les autres dispositifs, critères d'attribution, modalités, introduction d'un critère de performance) ?

- instance de concertation Etat Région pour l'attribution des aides à l'animation
- mise en place d'un comité de pilotage semestriel ouvert aux élus et à l'aval (aux

- coopératives notamment).
- Lancer des AAP en fonction des objectifs à atteindre pour mutualiser les compétences.

Promotion du mode de production biologique auprès des producteurs

Y-a-t-il des actions à mener pour amplifier les actions existantes de promotion du mode de production biologique, notamment auprès des producteurs en agriculture conventionnelle? Si oui lesquelles ?

- maintenir en région les actions « Tech and Bio » ou « produire bio pourquoi pas vous ? », communication sur le SIVAL, SPACE, mieux expliquer le soutien complémentaire du bio lié aux externalités positives, former les élus à la bio .
- soutenir les actions menées par les coopératives pour sensibiliser leurs adhérents.
- inciter à la contractualisation amont/aval.
- ne pas opposer AB et AC, circuits courts et circuits longs,
- intervenir dans les CUMA, OPA et autres structures transverses afin de ne pas « déconnecter » les agriculteurs AB et les AC.
- **Valoriser l'AB partout , dans tous les lieux/salons où l'agriculture conventionnelle est présente et, ce en lien avec les partenaires (Cuma, consulaires, OPA...)**
- promouvoir les références technico économique et l'information sur les marchés.

AXE 2 - STRUCTURATION DES FILIERES (en termes économiques et territoriaux)

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Mise en place du Fonds avenir bio, priorisation des crédits FISIAA, mise en place des conférences régionales, crédits d'animations régionaux.

Actions dont vous avez bénéficié dans votre région en distinguant les actions collectives et les actions individuelles :

Voir TABLEAU EN ANNEXE

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats en matière de structuration des filières et de développement économique des territoires

QUESTIONNEMENT

Stratégie globale de structuration des filières

Quelle stratégie de structuration de filière vous semble pertinente (nationale/régionale/interrégionale) ? Quels seraient les outils à développer ?

L'approche territoriale est fondamentale à la structuration des filières : il s'agit d'allier approche filière –RHD et structuration de l'offre et de la demande à un niveau territorial en lien étroit avec les collectivités intercommunales :

- stratégie à adopter autour du lien entre l'amont et l'aval y compris distribution par filière et/ou par bassin de production. **Ceci peut se faire en fédérant des lieux d'échanges, créer des outils communs locaux afin de permettre le jeu collectif plutôt qu'individuel entre l'ensemble des acteurs de la filière**
- Stratégie en lien avec le développement de la RHD (contractualisation des volumes prix dans le temps pour donner de la visibilité) (création de SCIC?)
- s'appuyer sur les structures MIN (grossistes)
- former les producteurs aux réseaux de commercialisation existants par filière.
- intégrer le bio comme un segment de marché et profiter de la logistique du réseau classique de distribution (s'appuyer sur les coop)
- promouvoir fortement la contractualisation, regrouper l'offre sans surcoût supplémentaire trop important (exemple réussi d'UNEBIO).
- favoriser les OP bio
- soutien aux outils de transformation structurant (stockage...)
- Optimiser et adapter les outils de transformation existants
- Valoriser les accords inter-entreprises
- **Aides et fiscalité adaptées aux filières bio : accompagner les structures 100% bio et conditionner les aides publiques à des critères sociaux et environnementaux, mesures fiscales pour l'installation d'unités de transformation**

Existe-t-il dans votre région des initiatives exemplaires (individuelles/collectives) à partager au niveau national (animation, fonds dédiés, relations entre acteurs...) ?

- fonds d'aide pour les circuits courts (Angers)
- observatoire de la bio : ORAB pour identifier les marchés saturés, les potentiels (filière d'importation à conquérir)
- organisation des relations entre producteurs et transformateurs au plan régional par l'INTERBIO

Quels besoins particuliers d'évolution sont identifiés concernant les dispositifs d'aides à la structuration des filières pour les actions collectives (Fonds avenir bio, fonds régionaux, crédits d'animation...) et pour les actions individuelles (aides à la création d'entreprise, aides à l'investissement...) ? Quelles synergies avec d'autres dispositifs de financement existants ou en construction (fonds d'investissement publics ou privés) ?

- maintenir le fonds avenir bio dans son fonctionnement en AAP pour soutenir les initiatives
- promouvoir la mutualisation de services commerciaux et logistiques entre entreprise de l'aval
- soutenir le poids des producteurs dans le réseau de distribution.
- Engagement des professionnels dans les réseaux de distribution pour une application du cahier des charges plus réalistes et réalisables.

Quels seraient les intervenants les plus pertinents pour accompagner la mise en place de ces dispositifs ? Pourquoi ?

- coopératives
- interprofessions
- structures inter régionales
- Conseil Régional et autres collectivités

Sur quels aspects et comment pensez-vous qu'il faille veiller à la bonne coordination entre régions ?

Rôle des inter-professions à consolider et mener des projets collectifs de filières en lien avec les comités de bassin.

[Contractualisation entre les opérateurs de la filière](#)

Des spécificités ou des besoins particuliers en matière de contractualisation sont-ils identifiés pour le secteur de l'agriculture biologique ? Lesquels ? A quel(s) stade(s) de la filière ?

- **Contractualisation avec une régulation et gestion collective des volumes pour aller vers la maîtrise de ces volumes et ne pas pénaliser in fine les producteurs.**

[Les circuits de distribution](#)

Quels sont les leviers (nationaux/régionaux/interrégionaux) à mobiliser pour accompagner le développement de la bio dans les circuits de distribution ? Pour quels marchés ?

Impliquer les distributeurs (GMS) dans les instances de concertation. Besoin pour tous les opérateurs de disposer d'une visibilité sur la demande et ses perspectives.

Réduire la marge de distribution pour les produits bio, par rapport au conventionnel car les volumes sont plus faibles.

Promouvoir un observatoire régional multi-institutionnel des marchés.

Promouvoir les produits bio français, soutenir les produits bio à 20% dans la RHD et à 100% dans le scolaire.

La connaissance des filières et des marchés

Avez-vous identifié des besoins spécifiques d'information dont vous ne disposez pas ? Lesquels ?

- mercuriale pour la bio, observatoire des prix et des marges
- transparence dans les prix du marché du ressort de l'interprofession (s'assurer de la présence d'un mandant bio dans chaque inter pro) et de l'Etat
- approche par filière
- favoriser les échanges et les dialogues
- **Il est important dans la communication de ne pas prêter à la confusion entre un produit local et un produit bio**

Quelle contribution le niveau régional peut-il avoir pour l'évolution des systèmes d'information ?

- mission des SRISE orientée sur enquête sur les prix à conforter sur certains produits (exemple PORC)

Autres outils

Faut-il mettre en place des outils spécifiques par filière ? / Par métier (transformation/distribution) ? Lesquels ?

- mercuriale de la bio, observatoire des prix et des marges
- outil smartphone de la présence de producteurs bio dans un bassin déterminé.

AXE 3 - DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Observatoire relatif à la restauration collective, circulaire Etat exemplaire (circulaire du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective), aides FEADER (dispositif 133-promotion).

En complément des actions engagées dans le cadre du plan bio, l'Agence Bio met en place ou participe à de nombreuses actions de promotion et de communication (participation à des salons, actions de relations presse et publiques, mises à disposition d'outils de communication, organisation du printemps Bio).

Actions dont vous avez bénéficié et mises en œuvre dans votre région :

CF. TABLEAU EN ANNEXE

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats

QUESTIONNEMENT

Note : sur l'ensemble des questions, vous pourrez distinguer les actions à conduire au niveau individuel (par exemple soutien d'actions portées par des entreprises) des actions à conduire au niveau collectif.

Stratégie globale de développement de la consommation

Quelles actions publiques permettraient de soutenir le développement de la consommation de produits biologiques en phase avec le développement de la production (au niveau national/régional/interrégional) ? Pour quels marchés (local, national, export...) ?

- accompagnement des filières pour approvisionnement en RHD (volume, prix, logistique).
- aboutir à un prix de ventes consommateurs supérieur de l'ordre de 10% maximum par rapport au conventionnel.
- ouvrir une enquête et débat avec les consommateurs et les distributeurs afin de "comprendre les mécanismes de fonctionnement" pour aboutir à des orientations de production, circuits de distribution, arguments pour des campagnes de communication
- ne pas opposer AB et AC dans les communications.
- communiquer sur le lien entre AB et système d'entretien durable de nos territoires.
- exonération de la TVA sur les produits bio.
- prix d'achat compétitif
- travail renforcé sur les gammes de produits afin de mieux répondre aux besoins (ex : alimentation pour bébé axe fort de développement si travail sur les gammes), mieux caractériser la demande, marketing, écoute du consommateur, panel consommateur représentatif à créer.
- identifier les filières importatrices sur un territoire pour inciter à la reconquête et la création de marché de proximité.

- lutte contre les surcoûts (sur emballage, logistique, marge...)
- synergie entre AB et AOC à trouver.
- créer des box cadeaux de produits bio.

Comment encourager la consommation des produits issus de l'agriculture biologique dans le cadre des politiques sociales et éducatives, notamment dans les territoires défavorisés (Zones Urbaines Sensibles, Zones de Revitalisation rurale) ?

- cibler les clients de la GMS qui représentent 80% du marché, cibler la distribution "discount"
- former à d'autres façons de cuisiner
- créer un chèque bio comme les tickets restaurants.
- développer des projets d'approvisionnement bio dans les zones urbaines
- financement de panier bio, lier les entreprises d'insertion et transformation bio pour valoriser les surplus et éviter les gaspillages

Restauration hors domicile

Comment améliorer et développer les actions mises en œuvre (nationalement/régionalement) pour développer la consommation des produits bio et dans toute la mesure du possible locaux dans la restauration collective publique (en distinguant si nécessaire différents types de restauration collective) ?

- dresser un état des lieux des besoins de la RHD et organiser la mise en relation avec les producteurs locaux.
- révision du code des marchés publics pour intégrer le critère de proximité dans les approvisionnements.
- plan de sensibilisation des gestionnaires et cuisiniers de restauration HD.
- formation des cuisiniers en diffusant les techniques permettant d'engendrer des réductions de coûts inhérents à l'AB (exemple : faible perte de matière à la cuisson)
- lier les cahiers des charges bio à la proximité pour ne pas inciter à l'importation. (approvisionnement national ou régional)
- rôle essentiel des collectivités locales qui sont donneurs d'ordres.
- taxe si non-respect des 20%, avec montant perçu, renouvellement du matériel, des cuisines pour réaliser des économies d'énergie.

Faut-il développer des actions (nationales/régionales/interrégionales) en faveur des autres secteurs de la restauration hors domicile ? Lesquelles ?

- Les CHU

Achats des ménages

Quelles actions nouvelles (nationales/régionales/interrégionales) estimez-vous pertinentes pour encourager le développement de la consommation? Par filière? Dans quels circuits de distribution (grandes surfaces alimentaires, magasins spécialisés bio, vente directe du producteur, artisans-commerçants) ? Selon quelles modalités ?

- communication pour lutter contre le gaspillage, comment cuisiner les "restes", comment cuisiner les fanes.
- toutes les filières
- tout circuit de distribution en privilégiant la GMS et les salons non spécialisés
- plan national de développement et de soutien aux marchés de proximité. (marché locaux, vente à la ferme, AMAP, etc...)

- surtaxer les surmarges par rapport aux marges sur produit conventionnel .

Y a-t-il de nouveaux partenariats à envisager ? Avec quels acteurs (chambre des métiers, CCI, grande distribution...) ? Pour quels types d'actions ?

- GMS : action du type : mois de l'origine et de la qualité avec effort de pédagogie en direction du consommateur . augmenter la visibilité des linéaires en bio dans les GMS.
- GMS : réflexion sur le VRAC en GMS des produits bio.

Actions de communication et d'information

Faut-il développer les actions de communication, au plan national/régional/interrégional :

- Auprès du citoyen et du consommateur ? Sous quelles formes ?
- Auprès d'autres publics (acheteurs de matières premières, de l'industrie agroalimentaire, de la distribution...) ? Sous quelles formes ?
- Une coordination des actions menées aux différents niveaux doit-elle être mise en place ? Laquelle ?

- information globale sur les liens entre alimentation, santé et environnement/ **actions de communication vers les consommateurs sur leur acte d'achat comme impact bénéfique sur l'eau, la biodiversité, etc...**
- communiquer plus largement sur l'alimentation responsable dont la bio fait partie.
- campagne générique en faveur de la bio à relancer. pas au détriment du conventionnel. Axe de communication respect de l'environnement, produire et consommer local, les aspects santé, créatrice d'emploi, valorisation d'un territoire.
- financement par les agences de bassin, co-financeurs pour développer la consommation sur un territoire à "enjeux eau" afin de créer de nouveaux marchés et donc favoriser les installations plutôt que de contraindre les producteurs à la conversion.
- promotion de l'AB français
- le surcoût normal doit être expliqué aux consommateurs. Calcul du surcoût normal ?
- casser la confusion bio et local
- sans opposer bio et conventionnel, préciser les spécificités de la bio et sa valeur ajoutée (notamment lien à la terre)

Demande du réseau FNAB de flécher des fonds des Contributions Volontaires Obligatoires en direction d'action de communication pour la promotion de l'AB.

Faut-il développer des actions d'information auprès des prescripteurs (nutritionnistes par exemple), des enseignants, des élèves ?

Comment intégrer l'agriculture biologique dans les programmes de l'éducation nationale, ou d'autres programmes ?

- développer les visites d'exploitations agricoles
- s'appuyer sur les associations spécialisées dans l'éducation à l'environnement pour mettre en place un programme d'information.
- organiser des visites de magasins spécialisées bio.
- développer des ateliers du goût.
- lutter contre les préjugés du beau : "moins beau mais plus savoureux." apprendre à avoir des fruits et des légumes à l'aspect irrégulier.
- intégrer des modules dans les programmes de l'éducation nationale sur l'agriculture en général (attention aux discours qui divisent)

AXE 4 - RECHERCHE – DEVELOPPEMENT

Note liminaire (précision sur le vocabulaire) :

* **Recherche** :

L'ensemble des activités permettant de faire progresser les connaissances scientifiques.

Selon le code rural (Livre 8) "La recherche agronomique et vétérinaire concourt au développement et à la compétitivité de la filière agricole et du secteur de la transformation des produits agricoles. Elle répond en priorité aux impératifs de la gestion durable de l'espace rural, de la valorisation de la biomasse, de la sécurité et de la qualité des produits alimentaires et de la préservation des ressources naturelles mondiales....Elle est conduite dans les organismes publics exerçant des missions de recherche et les établissements d'enseignement supérieur. Les instituts et centres techniques liés aux professions et les centres d'innovation technologique répondant à des conditions fixées par décret y concourent. Les entreprises de la filière agricole et de la transformation des produits agricoles peuvent également y concourir....Les organismes publics de recherche exercent auprès des pouvoirs publics une mission d'expertise.

La recherche appliquée vise à traduire les avancées scientifiques en applications directement utilisables par les acteurs économiques. Dans le secteur agricole et agro-alimentaire, la recherche appliquée est principalement le fait des instituts techniques et des entreprises.

L'expérimentation est un outil privilégié de la recherche.

La recherche participative est une démarche incluant les acteurs économiques à la définition et à la conduite des programmes de recherche.

* **Développement** :

Au sens agricole du terme, le « développement » définit les activités des organismes et des structures qui participent à la dissémination et au transfert des connaissances, des technologies et des modes d'organisation pouvant générer un progrès dans la production.

Les instituts techniques, les chambres d'agricultures, les coopératives et les organismes nationaux à vocation agricole et rural, aux côtés des entreprises du secteur privé contribuent au développement.

Au sens industriel du terme, la recherche et le développement sont emboîtés, sans distinction entre les acteurs. La R&D définit les actions conduites en aval de la recherche amont pour transformer un concept innovant en produit pouvant être mis en marché.

* **Appui technique** :

Au sein du développement agricole, actions conduites sur le terrain pour assurer le conseil et la diffusion des connaissances auprès des producteurs, une fois que les techniques sont stabilisées. Ces actions peuvent être collectives ou individuelles.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Création du conseil scientifique de l'agriculture biologique (CSAB), mise en place du réseau mixte technologique Dev AB, mise en place de crédits dédiés à l'agriculture biologique, enveloppe réservataire dans le CASDAR (PNDAR, appel à projet « Innovation et partenariat »), intégration de la bio dans les appels à projets de l'ANR, intégration renforcée de l'agriculture biologique dans les exploitations des établissements d'enseignement agricole.

Aides FEADER (dispositif 111B-diffusion des connaissances).

Actions dont vous avez bénéficié mises en œuvre dans votre région :

Voir TABLEAU EN ANNEXE

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats

QUESTIONNEMENT

Recherche / R&D (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

Dans votre région, les dispositifs de recherche et d'expérimentation mis en œuvre dans le domaine de l'agriculture biologique vous semblent-ils adaptés et suffisants ?

- en Pays de la Loire, la ferme expérimentale conduite en bio donne de précieuses références pour les producteurs. il est essentiel de la soutenir et de mieux valoriser ses résultats.
- salon Tech & Bio : permet de valoriser les techniques issues de l'agriculture biologique et de les proposer aux agriculteurs conventionnels.
- filière viticole : il n'y a pas assez de personnel technique au niveau expérimentation. il ne va plus être possible de mener à bien les projets en cours et faire face à de nouvelles demandes
- filières horticoles et semencières : les actions menées sur le plan national ne sont pas assez concertées entre les acteurs, ni intégrées entre l'aval et l'amont
- filière animale : il n'y a pas assez de dispositifs dédiés à l'élevage en Pays de la Loire (ferme expérimentale bovins viande Thorigné d'Anjou seulement et qui est plus orientée référence-développement que recherche au sens strict)
- besoin de plus de groupes d'échanges techniques mixtes avec des agriculteurs bio et conventionnels
- besoin d'égalité entre les territoires pour l'accès à l'information technique

Quelles sont aujourd'hui les thématiques de recherche sur l'agriculture biologique pour lesquelles vous constatez des insuffisances ?

- lien entre agriculture bio et préservation de l'environnement (notamment la protection et la reconquête de la qualité de la ressource en eau)
- le volet paysager et biodiversité et le lien avec les filières bois-énergie pour maintenir les haies permettant le bio
- analyse de la dimension socio économique du développement de l'agriculture biologique (création d'emplois, revenus des producteurs ...)
- la recherche fondamentale concernant notamment des thématiques complexes et longues (vie du sol, écologie des auxiliaires et ravageurs des cultures...)
- aspects économiques et réseaux dans la production de référence.
- champ économique et social dans les références à produire.
- approches alternatives et innovantes pour limiter les traitements et recherche de solution pour les impasses en matière de traitement
- filière viticole : évaluation des coûts de production, de la rentabilité des différents systèmes de production et de l'impact environnemental des pratiques, en ne se limitant pas aux IFT

- (indice de fréquence des traitements) mais en prenant aussi en compte le bilan carbone au niveau des exploitations
- filières horticoles et semencières : recherche de variétés portant des résistances durables à de nombreux parasites
 - recherche sur les mélanges de cultures
 - gestion sanitaire des troupeaux
 - gestion sanitaire des cultures permanentes
 - agronomie en général

Quels sont les axes prioritaires ou actions précises à développer ?

- au plan national : Définir des orientations et dédier des moyens notamment via l'INRA et l'ITAB
- au plan régional : lancer des appels à projets spécifiques
- valoriser les initiatives locales en termes de résultats (sur les plans environnementaux, socio éco...), de méthodes de travail et clés de réussites.
- consacrer 20 % des crédits de la recherche agronomique publique à l'agriculture biologique
- développer les semences et plants bio français afin d'être autonome sur l'approvisionnement et éviter d'importer des intrants
- renégocier les objectifs et moyens de l'INRA et des instituts techniques
- réformer le Casdar et dédier 20 % des fonds à la bio
- CVO : utiliser ces fonds des interprofessions pour financer des actions de communication ciblées
- concevoir une conversion à la bio comme un projet global
- garder la spécificité de l'approche technique de l'agriculture biologique
- favoriser les échanges entre producteurs à l'échelon local pour la diffusion des savoir- faire techniques locaux
- développer la bio dans tous les instituts techniques.
- ré-exploiter en bio, des résultats reproductibles acquis en conventionnel.
- améliorer la performance technique de l'agriculture biologique (grande culture, fruit et légume) : sélection de variétés performantes, amélioration techniques et matérielles, génétique animale... Afin de financer des projets, les établissements de développement doivent pouvoir prétendre au crédit d'impôt "recherche" (évite de solliciter de nombreuses sources de financement avant de monter un projet et la complexité administrative qui en découle)
- favoriser l'innovation, les échanges et les transferts de pratiques en s'appuyant notamment sur des groupes d'agriculteurs
- filière Grandes cultures : élaborer un plan national et pluriannuel protéique bio, faciliter et soutenir les projets de silos de stockage de grains bio
- secteur des productions animales bio : finition de la viande bovine bio (valorisation de la carcasse) soutenir les programmes de recherche visant à adapter l'alimentation animale au passage au 100% bio
- secteur des vins : favoriser la R et D en viticulture bio, développer une filière bio de valorisation des sous-produits de vinification
- priorité à la maîtrise de la santé des plantes (ex. résistances aux parasites) et à la gestion de la santé des animaux en élevage bio, (notamment en matière de gestion préventive)

Quels partenariats sont à construire/ à développer, quels sont les acteurs à mobiliser ? Dans quels objectifs?

- implication des collectivités pour le développement de filières bois-énergie et prise en charge par les collectivités de l'entretien des haies qui devient une charge trop lourde pour les agriculteurs et y compris bio ==> objectifs : réduire les coûts de productions voire augmenter les rendements / lutte biologique
- encourager la recherche locale, à travers des groupes de concertation

- favoriser les approches intégrées recherche-expérimentation
- capitaliser les savoirs-faire des agriculteurs – chercheurs qui sont en bio et qui ont très souvent réfléchi et développé leur système
- filières animales/santé : ==> partenariats à construire dans le cadre du réseau SAEB et du conseil scientifique de l'agriculture biologique (CSAB) pour fédérer des compétences multiples
 - ==> partenariats avec les organismes de développement ITAB- commission santé, et organismes départementaux (chambres, GAB) pour une mise en place effective des actions de recherche et contribution à la diffusion des résultats, avec un relais vers l'INRA pour orienter les programmes de recherche .
 - ==> un rapprochement de ces organismes sur des projets communs serait bénéfique pour éviter la dispersion des approches et points de vue
- filières horticoles et semencières : les actions menées sur le plan national ne sont pas assez concertées entre les acteurs, ni intégrées entre l'aval et l'amont

Comment assurer la cohérence des programmes de recherche au niveau national / européen / mondial ?

- en coordonnant en amont les différents appels à projets émanant d'instances nationales et régionales

Comment structurer la relation entre la recherche et le secteur agricole et agroalimentaire pour améliorer la connaissance réciproque des programmes de recherche et des besoins en recherche ? A quel échelon : national, régional....?

- au niveau national : organiser et orienter la recherche vers des besoins qui remontent des acteurs de terrain qui travaillent au développement de l'agriculture biologique
- en favorisant les approches intégrées

Comment encourager la R&D dans les entreprises au sein de la filière bio et au sein de la filière conventionnelle en matière de produits issus de l'agriculture biologique ?

[Développement agricole / Appui technique \(en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval\)](#)

Note : voir aussi « accompagnement des producteurs » dans l'axe 1

Comment optimiser et organiser la cohérence des actions de développement et des acteurs du développement ?

- valoriser le réseau bio de la chambre d'agriculture à l'échelle de la région (mutualisation des moyens)
- améliorer la transparence du contenu des actions financées dans le cadre du CASDAR.

Quels moyens mettre en œuvre pour développer et valoriser les actions bio dans les lieux assurant le développement, notamment dans les fermes expérimentales ou de démonstration ?

- salon type « Tech and Bio » dans les fermes expérimentales

Comment encourager les transferts de connaissances entre bio et conventionnel ?

- impliquer les instituts techniques et de recherche pour apporter une "caution scientifique" aux pratiques bio.
- toutes les formations et sessions d'informations auprès du public agricole doivent évoquer simultanément l'agriculture bio et conventionnelle
- filière viticole : ne pas opposer bio et conventionnel. Pour encourager les transferts de connaissance, il faut, lors de journées techniques, montrer les marges considérables de progrès possibles dans le cadre d'une agriculture raisonnée (par ex. en jouant sur la fréquence des applications de produits phytosanitaires les doses appliquées à chaque traitement)
- s'appuyer sur les structures existantes, organiser un dialogue bio/conventionnel afin de développer la connaissance et la compréhension réciproque de l'une et de l'autre
- mettre en place des groupes d'échanges mixtes au niveau local et interrégional

Comment optimiser et organiser la diffusion et la mutualisation des connaissances ?

- renforcer la diffusion des données recueillies au cours des expérimentations auprès des bios car ils ont besoin de références, de recherches très appliquées pour les aider dans la résolution de problèmes techniques importants. (ex. culture de protéagineux très complexe)

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil technique ?

- mise en place des Pôle de conversion
- mise en place d'instance de concertation nationale et régionale sur le développement

demande du réseau FNAB de répartition plus équitable des crédits CASDAR entre les structures de développement.

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion, notamment pour des projets ou des publics spécifiques (exemple : producteurs hors cadre familial, producteurs non issus du milieu agricole en zone péri-urbaine projet innovants...) ?

- les producteurs, hors cadre familial, qui veulent s'installer, notamment en milieu péri-urbain, en bio, trouvent l'assise foncière nécessaire à leur installation s'ils ont un projet économiquement viable. Mais il faut les aider pour la phase de conversion en bio.
- ne pas limiter les aides spécifiques aux projets innovants ou à l'agriculture péri urbaine.

AXE 5 - FORMATION DES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Note liminaire : l'adaptation de la formation est une action qui relève plutôt du niveau national, mais peut peut-être être complétée par des actions au niveau régional/ interrégional.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

*Intégration renforcée de l'agriculture biologique dans l'enseignement secondaire et professionnel.
Aides FEADER (dispositif 111A-formation).*

Actions mises en œuvre dans votre région :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats

QUESTIONNEMENT

Comment renforcer la présence de l'agriculture biologique dans l'ensemble des référentiels de diplôme agricole, y compris pour l'enseignement supérieur (ingénieur - vétérinaire) ?

- augmenter le nombre d'heures consacrées à l'agriculture biologique
- rendre obligatoire un stage dans une exploitation en agriculture biologique
Objectif : montrer la modernité de ces pratiques, la viabilité économique des exploitations en agriculture biologique, les bienfaits qui y sont associés (santé, environnement...) pour susciter des vocations et faire adhérer le plus tôt possible les jeunes agriculteurs à ces pratiques.
- faire participer les agriculteurs bio par des interventions dans les cursus de formation agricole (avec financement possible de ces interventions)
- conserver des fermes sur les établissements agricoles avec l'obligation de convertir en bio au minimum un atelier
- recentrer les savoirs techniques de la formation sur l'agronomie
- faire évoluer la formation vers une nouvelle approche des systèmes de production (approche système, transversalité des disciplines)
- intégrer les modalités utilisées en bio aux manuels scolaires pour chaque thème
- travailler en modules, intégrer la bio dans tous les cours
- effectuer des interventions type G GROSMOND/P.LABRE
- intégrer des visites d'exploitations bio dès les tronc communs des formations
- Existence de dispositifs gérés en autonomie par l'établissement pouvant atteindre 150h/an (MIL, SIL, EIE, PIC, ...) et permettant d'inscrire sans difficultés particulières des renforcements de l'approche AB vers plus de professionnalisation.
- nécessité de renforcer la formation AB dans les référentiels des formation BTS pour dépasser le stade généraliste.

Comment améliorer la formation continue des enseignants ?

- dotation des moyens de formation continue des personnels qui réponde aux enjeux
- du temps aux enseignants et aux formateurs pour se former
- outils méthodologiques pour gérer des groupes d'apprenants ayant des positions très tranchées sur l'AB
- accès à des références tecnico-économiques diversifiées, complètes, actualisées de manière aisée et ciblée.
- renforcer les programmes régionaux de FC des personnels sur 2 plans :
 - ==> niveau général et initiation pour toutes les équipes pédagogiques avec des approches types
 - ==> niveau professionnel sur la conduite de systèmes AB spécifiques ou en approche globale d'exploitation en abordant toutes les composantes (scientifiques, techniques, économiques, sociales)
- mettre en place un réseau pédagogique AB dans les lycées agricoles avec un animateur dédié sur 1/3 temps.
- développer pour les enseignants des stages spécifiques de formation en exploitation ou entreprise de transformation AB.
- permettre aux enseignants d'accéder à des outils et des ressources pédagogiques dans toutes les régions comme ce qui fait en Pays de la Loire (mallette pédagogique) (CF. point V du questionnaire)
- échanges et visites chez des agriculteurs bio
- échanges avec des techniciens bio

Faut-il mettre en place des formations spécifiques pour des profils ou des métiers particuliers (artisans des métiers de bouche) ? Lesquelles ?

- au sein de la formation de ces métiers, intégrer un module sur l'agriculture dans lequel l'AB serait présentée.
- les produits issus de l'AB nécessitent des savoirs-faire particuliers et donc des formations spécifiques en transformation.

AXE 6 - ADAPTATION DE LA REGLEMENTATION

Note liminaire : l'adaptation de la réglementation est une action qui relève du niveau national.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Harmonisation du cadre réglementaire européen, rédaction d'un guide des produits phytosanitaires utilisable en agriculture biologique, représentation de l'agriculture biologique dans les organes consultatifs de l'Etat.

QUESTIONNEMENT

Concernant la réglementation générale

Quels sont les sujets précis de réglementation pour lesquels vous estimez que les spécificités de l'agriculture biologique ne sont pas encore suffisamment prises en compte ? Quelles solutions seraient pertinentes ?

- réglementation sur les semences à réformer : afin de répondre à l'objectif de préservation de la diversité génétique végétale adaptée aux différents contextes pédo-climatiques et modes de cultures
- difficulté de mise en oeuvre de la méthanisation en raison de la réglementation de l'épandage des boues.

Concernant la réglementation bio

Les outils d'accompagnement actuels (guide de lecture, guide des produits phytosanitaires, base de données semences...) sont-ils suffisants ? Des évolutions de ces outils seraient-elles utiles ? Si oui, lesquelles ?

Dans quelles filières, actuellement non-couvertes par la réglementation communautaire ou nationale serait-il nécessaire de développer des règles sur la production biologique ?

- adapter la réglementation vinification bio

Y a-t-il des cas précis où la réglementation constitue un frein ou un avantage pour le développement de l'agriculture biologique ? Lesquels ?

- les cahiers des charges doivent être harmonisés au niveau européen pour éviter les distorsions de concurrence
- l'exigence de diminution de la part des pesticides utilisés est très difficile à intégrer dans certaines structures agricoles, d'autant plus qu'elle n'a pas de contrepartie incitative de la part des pouvoirs publics.
- l'assouplissement du cahier des charges de la bio dans le cadre de l'harmonisation européenne dessert des structures les plus engagées.
- les dérogations sur l'alimentation conventionnelle doivent être cadrer plus précisément
- stabiliser la réglementation : des changements peuvent remettre en cause des conversions en volaille par ex.
- l'interprétation de la réglementation doit être homogène dans toute l'Europe (Pays

exportateurs de bio ont une vision plus laxiste que ceux dont l'objectif est la consommation intérieure)

- impératifs de la restauration collective (scolaire notamment) : revoir les règles imposées par les Services vétérinaires à la restauration collective pour les rendre compatibles avec le bio

Autres propositions :

- que le programme "ambition bio 2017" soit repris dans le Plan Régional Agriculture Durable (PRAD) en Pays de la Loire et que des actions soient portées dans ce sens par les acteurs de la bio (CAB, Terres de Liens, FRCIVAM).
- gestion concertée en période de crise entre les organisations bio et l'INAO
- échanger sur les différentes instances et le lobbying pratiqué : Comment l'APCA peut-elle faire entendre son avis à Bruxelles ?
- lutter contre la fraude : harmoniser les contrôles au niveau européen, améliorer le contrôle des importations, renforcer les échanges d'informations entre organismes certificateurs européens, mieux coordonner les contrôles avec les répression des fraudes et le service des douanes, créer une instance dédiée à cette lutte avec les services concernés
- renforcer la protection du terme "bio"
- conserver le droit d'usage du logo AB
- harmoniser la lecture des cahiers des charges par les organismes certificateurs
- évolution des cahiers des charges (lien au sol, alimentation 100% bio)
- maintenir une haute exigence dans les cahiers des charges
- simplifier le processus de vente en alimentation animale, entre agriculteurs
- pouvoir échanger les semences entre pays de l'UE

V – COMPLEMENTS EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FUTUR PROGRAMME NATIONAL « AMBITION BIO 2017 »

Gouvernance

Quel type de gouvernance est souhaitable pour le pilotage et le suivi stratégique du développement de la bio (au niveau national, au niveau régional, au niveau interrégional) ?

- Mettre en œuvre **des Pôles conversions** en Pays de la Loire à l'échelle de chaque département, avec une complémentarité régionale pour mutualiser les compétences et les savoir-faire. Pilotés par les pouvoirs publics et animés par les acteurs du développement, les pôles conversions peuvent ainsi structurer les dispositifs d'information des producteurs conventionnels sur le passage en bio, de diagnostics des fermes et de suivi du projet global de conversion en lien avec une gestion dynamique des aides directes nationales et régionalisées. Ces pôles conversion doivent regrouper un réseau de compétences, sans logique de guichet unique et avec une approche ouverte de la conversion. Tous les acteurs (acteurs économiques, GAB, Chambre d'agriculture, CIVAM, structures bancaires, Centres de gestions, CUMA...) seraient ainsi invités à construire ce projet à partir d'une convention d'objectifs co-signés par tous les partenaires. Il s'agit là d'une généralisation d'une action déjà existante dans certaines régions (exemple Poitou-Charente)

Quels acteurs estimez-vous indispensables au tour de table ?

L'Etat, Les collectivités territoriales, les acteurs du foncier, les chambres régionales et départementales, Interbio (producteurs, distributeurs, transformateurs), le réseau CAB, les banques, les centres de gestion, l'Agence de l'eau,, les centres techniques et les centres de formation.

Quelles approches pourraient être mises en place pour favoriser la transversalité dans la mise en œuvre des différents axes ?

- prendre en compte l'AB dans les PAD, PRAD et SDDS (Schéma Directeur Départemental des Structures)

Préciser tout élément qui vous semblerait utile pour la mise en œuvre du futur programme national « Ambition bio 2017 »

- Au niveau national
- Au niveau régional
- Au niveau interrégional

Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.

- Les "Bio Automnales" :

Le bureau de l'INTERBIO propose l'action de communication grand public, les "Bio Automnales". Un événement spécifique pour les Pays de la Loire qui a lieu en Octobre chaque année depuis 2005 (9^{ème} édition en 2013).

INTER BIO coordonne et assure la promotion des évènements qui sont organisés par ses partenaires dans chaque département :

- fermes et entreprises ouvertes, conférences-expositions, repas bio, conférences, débats, projections de films, randonnées, animations-dégustation en magasins, ...
- Communication régionale, avec plus de 50 rendez-vous proposés.
- Programmes, affiches, communiqués de presse, lettres d'informations,...réalisés.

- Organisation de journées partenariales "Les Bio Pratiquent" par la Coordination agrobiologique

Pendant les journées "Les bio pratiquent", le réseau CAB communique sur les savoir-faire des producteurs bio vers les candidats à la conversion mais aussi vers des prescripteurs et des formateurs. Ces journées sont structurées sur la base du partenariat (opérateurs techniques et économiques), de la spécificité des territoires et sur le partage de compétences des producteurs bio. "Les bio pratiquent" répondent à un cahier des charges avec :

- une visite sur une ferme bio ou en conversion
- un partenariat avec des opérateurs économiques pour inscrire cette journée dans une préoccupation locale
- un thème technique

- La Mallette Pédagogique: projet « PEDAGOBIO »

Cette action est animée par la chambre régionale d'agriculture en partenariat avec la DRAAF.

La genèse du projet repose sur deux constats, d'une part, la difficulté des agents Chambres d'agriculture à démultiplier leurs interventions dans les établissements scolaires et, d'autre part, l'obligation qu'ont les enseignants de distiller dans le cursus des modules relatifs à l'Agriculture Biologique.

Il est apparu séduisant de co-construire avec des enseignants et formateurs (CFPPA) une boîte à outils pédagogique. L'impulsion initiée conduit dans les faits à 4 résultats probants :

Un groupe pilote d'enseignants issus des différentes familles d'enseignement (4-5 enseignants) animé par un Chargé de mission Agriculture biologique de la CRAPL.

Ce groupe « Pédagobio » impulse des dynamiques collectives, précise les attentes des enseignants, définit des thématiques et des sujets à traiter.

Un séminaire (tous les 2 ans) pour les enseignants (environ 120 participants du corps enseignant) dont la thématique retenue fait l'objet d'une polémique et permet aux enseignants de construire un argumentaire objectif.

Une séquence d'informations annuelle : « Quoi de 9 en Bio ? » faisant état des nouveautés techniques, réglementaires, économiques, ... en Agriculture Biologique.

Des séquences en petits groupes (15-20) d'échanges de pratiques (pédagogiques).

La conception de TP spécifiques à l'Agriculture Biologique, mise à disposition du collectif.

- Séminaire recherche-formateurs

Le Pôle de Compétence Ouest (recherche , enseignement supérieur) en association avec les DRAAF Pays de la Loire et Bretagne gère la conduite de séminaires (40 à 80 participants) sur l'actualité des connaissances scientifiques et de terrain pour créer du lien entre la recherche appliquée et les formateurs.

- Revenus agricoles en agriculture biologique :

Impulsé par le Maine et Loire en 2008, le concept était de capitaliser avec la contribution des centres de gestion un maximum de comptabilités d'agriculteurs en Agriculture Biologique pour, initialement, démontrer la performance économique de ces systèmes de production et en parallèle de produire des références pour les organisations économiques, les centres de gestion et les banques.

Depuis 2011, cette étude fédère la quasi-totalité des centres de gestion intervenant sur l'Agriculture Biologique et nous permet de produire des références fiables sur 7 filières (lait, viande bovine, volaille de chair, poules pondeuses, grandes cultures, maraîchage et viticulture). L'ambition est de pérenniser cette étude, d'en améliorer la fiabilité et à terme de pouvoir étendre les références à de nouvelles filières (arboriculture, porc) et d'en affiner les résultats au regard de typologies de systèmes comme en lait.